

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la SEANCE DU 17 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, le vendredi 17 Juin 2022.

16 conseillers sont présents. Sont absents et excusés:

M CHARRIER François procuration à Axel RABAUD
M. GUIMBRETIERE Denis procuration à Frédéric RAGER
Mme LOUINEAU Lucie procuration à Alain PERRAudeau

Le quorum du Conseil étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Monsieur Alain PERRAudeau est désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance .

**I Lecture des délibérations
et approbation du compte-rendu du Conseil du 19 MAI 2022**

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil du 19 mai 2022

II DÉLIBÉRATIONS

1 – Approbation du Pacte Fiscal et Financier 2021 – 2026

Monsieur le Maire rappelle que le pacte fiscal et financier est un outil au service d'un projet de territoire qui permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles dans le but de les mobiliser à un échelon pertinent. Il répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer la solidarité et l'équité entre communes / Communauté de Communes de Vie et Boulogne
- Optimiser les ressources à l'échelle du bloc communal avec des leviers
- Veiller à l'autonomie fiscale des communes
- Soutenir les investissements des communes et de la CCVB

La Communauté de Communes Vie et Boulogne a progressivement institué des mécanismes de redistribution et de partage des ressources entre l'EPCI et ses membres.

Après lecture du pacte, il est demandé aux élus d'approuver le pacte fiscal et financier 2021-2023.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 – Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Le Conseil Municipal décide de choisir les modalités suivantes :

- Publicité par affichage sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie.
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

3 – Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives

Monsieur le Maire rappelle que depuis 3 ans, la Commune de Maché adhère au groupement de commandes pour la fourniture de bureau et l'achat de papier. Il est demandé à l'Assemblée de continuer à adhérer dans ce groupement afin de relancer le marché pour 3 ans.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

4 – Travaux de voirie 2022 – approbation du marché

Monsieur le Maire informe que le marché pour les travaux de voirie 2022, (modification du carrefour de la route des Flachausières / route de la Petite Guyonnière, réalisation d'un créneau de dépassement et réfection de la voie entre la méthanisation et la route de la porcherie) a été publié sur marches-securises.fr et un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié le 17/05/2022 pour les travaux de voirie 2022.

Suite à l'ouverture des offres, et la réception du rapport des analyses réalisé par GEOUEST, la commission « voirie » s'est réunie. Cette dernière propose de retenir la société COLAS France de la Roche sur Yon pour la réalisation des travaux fin juillet pour un montant de 39 654.14 € HT.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 – Validation du projet Skate Parc

- Demande d'aide auprès de l'agence régionale du sport

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait été validé un projet d'implantation d'un skate-park près du city stade et de la salle des sports.

Monsieur Barré (commission "sports") fait part que cet équipement peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (Volet Régional) au titre du « programme des Equipements Sportifs de Proximité 2022 ».

Le montant de l'investissement est estimé à 37 087.90 € HT et l'aide de l'Agence Nationale de Sport peut s'élever à 80% du montant maximum de l'investissement réalisé.

Avis favorable de l'Assemblée pour demander une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport, à l'unanimité.

6 – Nomination de M RABILLER Sylvain dans certaines commissions

Monsieur Rhabiller Sylvain est nommé dans les commissions suivantes :

- Appel d'offre
- Environnement, Assainissement, Voirie,
- Urbanisme, Bâtiments communaux
- Jeunesse, association

Il remplacera également M Morice Jean- François en tant que « correspondant défense »

7 – Décision à prendre pour le devenir du contrat de l'animateur sportif du service "animations sportives et de détente intercommunales"

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service mutualisé « animations sportives et de détente intercommunales »

Il informe que suite au dernier Comité de pilotage, il a été demandé de se prononcer sur la suite à donner pour le contrat de l'animateur sportif qui arrive à échéance le 30 août 2022.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion du Conseil par manque de précision. Il a été demandé à Monsieur le Maire de collecter certains éléments pour pouvoir se prononcer.

8 – Approbation de conventions :

Le Conseil Municipal valide les conventions ci-dessous :

- CCI VENDEE : préférence commerces 2022-2023
Coût pour la commune 144€ TTC.
- SOCOTEC : vérification buts foot Lot Les Rives du lac
1ère visite : 108 € HT puis vérification tous les 2 ans : 72 € HT.
- IDEALIS : entretien défibrillateurs
Nouvelle convention pour 3 ans. Soit 80 € HT par défibrillateur /an
- VENDEE EAU : installation borne de puisage.

Madame Louineau Lucie arrive. Elle était précédemment à l'Assemblée Générale du basket

9 – Le point des travaux

- * Boulodrome extérieur réalisé par les agents, mise en service fin juin.
- * Bâtiment rue du Moulin à Eau (coulage dalle béton semaine 25 ou 26).
- * La charpente de l'Eglise ainsi que les escaliers ont été entièrement traités courant mai par insecticide. Un rapport avec photos a été remis.
- * L'installation d'un grillage complémentaire au terrain de foot a été réalisé par les agents (intrusions de lapins).

10 – Divers

13.1 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

* devis validés :

- Informatique : cout 912.20€ TTC .
Suite à la migration vers SharePoint et le déploiement de la fibre, mise en place de matériel complémentaire pour faciliter la supervision avec le service informatique de la Communauté de Communes de Vie et Boulogne .
- Média Horizon imprimerie Aizenay : panneaux terrain foot : 370.80€ TTC.
- Enedis : extension réseau électricité bd capucines : cout 14 683.69 € TTC, reste à la charge de la commune : 10 572.28 € TTC (sera compensé par la taxe d'aménagement)
- Remaud publicité : banderole pour le forum des associations : 318.00 € TTC.

13.2 Déclarations d'intention d'aliéner :

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes suivantes :

- * Terrain "Les malices", 315 m² - M Gontier.
- * M et Mme FISSON à M et Mme JOUBERT vente de 20 m² de terrain pour servitude de passage .
- * M BIBARD Jocelyn terrain et maison, 5 rue du Bocage 351 m² .

13.3 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE

- * Rappel réunion annuelle le 27 juin au Poiré sur Vie.

13.4 PREFECTURE

- * communiqué sur les restrictions de consommation d'eau.
- * information sur la canicule.

13.5 CONSEIL DEPARTEMENTAL

- * L'inauguration de la 2 X 2 voie Aizenay / Bel Air s'est déroulée le 7 juin .
- * Fonds départemental des taxes additionnelles aux droits de mutation versée par le Département : 81 575.37 €.

13.6 CONSEIL REGIONAL

- * Une réunion s'est tenue le lundi 30 mai au bourg sous la Roche.

13.8 Infos diverses

- * Rencontre à St Christophe du Ligneron avec les agriculteurs et certains élus dans le cadre du suivi de la grippe aviaire.
- * Courrier transmis au Conseil Départemental et Régional pour les demandes de subventions pour la réhabilitation du café restaurant.
- * Courrier de Vendée Eau annonçant une révision des modalités de la convention relative à la facturation de la redevance d'assainissement collectif.
- * Assemblée générale de l'ESPM foot le 19 juin 2022.
- * Assemblée générale du basket le 17 juin 2022.
- * Kermesse de l'Ecole St Joseph : belle réussite.
- * Rappel :
 - Fête de la musique le 24 juin à partir de 19H
 - Forum des associations le 2 juillet 2022 de 9H30 à 12H30

- prochaines réunions du Conseil Municipal :
Le 8 Juillet et le 2 Septembre

Intervention des délégués à la CCVB

Mme GODELAIN Marie-Claude : pas d'information

M. FOURNIER Mickaël : pas d'information

M. L'HOPITAULT Olivier : pas d'information

Interventions des Adjointes

M. BARRE Damien

- * a participé à la commission « économie » à la Communauté de Communes de Vie et Boulogne.
- * présentation d'un projet soumis par Mme RAVON Noëlla.

Mme NEAU Céline

- * Déroulement de la fête de la musique le 24 juin et du forum le 2 juillet.
- * Préparation d'une rencontre avec le CCAS (vérification du registre des personnes vulnérables).

M. PERAUDEAU Mickaël :

- * Les travaux du lotissement "les lilas" : point sur l'avancement des travaux.
- * Le ralentisseur bd des capucine va être repris (dégradation).
- * ESNOV intervient actuellement sur la commune pour l'entretien des massifs dans les lotissements.

Tour de table

Madame Godelain informe l'Assemblée que l'Association Tié Nout'Parlange a remis un chèque de 1020 € suite à la soirée théâtrale donnée pour l'Ukraine le 14 mai dernier.

III ARRÊTÉS MUNICIPAUX :

- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour des travaux de raccordement ENEDIS impasse des garennes.
- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour des travaux de canalisations d'irrigations au lieu-dit "les landes".
- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation place de l'Eglise pour la fête de la musique.
- Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de la population.
- Arrêté portant délégation de signature aux instructeurs de la communautés de Communes de Vie et Boulogne.

IV AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

- 1 Permis de construire :
 - * BRETECHE ZA de Bel Air (station hydrogène)

- 2 Déclaration préalable :
 - * M LE ROY Patrick / M PERRAUDEAU Gilles 1-3 rue des Bleuets
 - * M. BREMAUD Xavier 8 rue Louis Denis
 - * M NERBONNE Camille 24 rue du Pont

V ÉTAT CIVIL :

NAISSANCE : Bienvenue à
Sophia ROCHEREAU née le 23 mai 2022
Davis JUMAKUKYYEV née le 26 mai 2022

MARIAGE : Toutes nos félicitations à :
M. Mickaël RICARDEAU et Mme Stéphanie COURTY
mariés le 11 juin 2022
M. Landry BOUTET et Mme Rasha NAKHLEH
mariés le 10 Juin 2022
M. Laurent MOREAU et Mme Yahou ADDY
mariés le 4 juin 2022
M. Ludovic PETITGAS et Mme Mélanie SCHOEPFER Mélanie
mariés le 4 juin 2022
M. Kévin THEBAULT et Mme Anaëlle BROCHARD
mariés le 28 mai 2022
M. Romain LAUCOIN et Mme Nadia GRONDIN
mariés le 28 mai 2022

DÉCÈS : nous déplorons le départ de
Mme PRAUD Martine épouse CHAUVIN décédée le 26 mai 2022
M GLORIEUX Roger décédé le 30 mai 2022
M PERRIN Arnaud décédé le 9 juin 2022

